

Mettre en place une bonne gestion des affaires communales

Le conseil municipal doit être **totale**ment transparent dans ses décisions, d'autant que les habitants seront impliqués dans la construction de certains projets (voir notre communication du 22 Novembre 2019 sur la démocratie participative).

Nous établirons des règles de conduite pour assurer une **bonne gestion des affaires communales**, un engagement entre l'équipe communale et les Pianais et Pianaises.

Il faudra bien entendu assurer une **bonne gestion financière**, en anticipant notamment la baisse des dotations de l'état mais en valorisant au mieux chaque euro perçu. Nous prévoyons donc de faire plus à budget constant, sans augmenter les impôts communaux.

Il sera enfin important de bien **connaître les obligations réglementaires**, toujours plus complexes et nombreuses (Loi NOTRe de 2014, Code de la Commande Publique en Avril 2019, Loi Engagement et Proximité en cours d'examen à l'Assemblée Nationale, EGALim, ...) afin de les respecter.

Nous proposons donc de mettre en œuvre les actions et règles suivantes :



La transparence

- Notre démarche de **démocratie participative** (voir publication du 22 Novembre 2019) offre de manière inhérente une **transparence totale** aux habitants puisque ceux-ci seront clairement informés et directement impliqués dans les nombreux projets et diverses décisions.
- **L'accès aux documents publics** sera proposé à tous les habitants qui souhaitent les consulter et nous en dématérialiserons un maximum afin de pouvoir les mettre sur le site internet pour en faciliter la consultation.
- Nous proposons un **enregistrement sonore et/ou vidéo des séances du conseil municipal** et leur diffusion sur le site internet de la commune (en direct et/ou pour consultation ultérieure). Cette diffusion permet d'assurer **la publicité et la transparence totale des débats**.
- Les rapports des appels d'offres et des passations de marchés publics seront aussi disponibles à la consultation pour montrer notre impartialité et le respect des 3 grands principes de la **commande publique** : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

La bonne gestion financière

- Nous avons fait une analyse budgétaire détaillée des comptes de la commune. Nous prévoyons de :
 - **Maintenir les impôts communaux au niveau actuel**. En effet, le budget général de la commune est nettement excédentaire depuis de nombreuses années (cf. diapo 5 de notre présentation du 13 Novembre 2019) et il est donc possible d'**augmenter les dépenses de fonctionnements et les investissements sans augmenter les recettes**.
 - Nous prévoyons néanmoins de conserver un **budget légèrement excédentaire** pour faire face aux aléas de la gestion publique (future baisse des dotations, dépenses supplémentaires, etc.).
 - Cette **meilleure utilisation du budget de fonctionnement** permettra de doter la commune de moyens humains supplémentaires (2 à 3 agents sur la durée du mandat, rattachés notamment aux nouveaux projets) et de matériel supplémentaire. Nous

prévoyons aussi d'augmenter certaines subventions et d'impliquer la commune activement dans l'organisation de fêtes locales (fête du village, fête des associations avec les communes voisines, jeux intervillages, etc.).

- Nous avons aussi intégré des **investissements supplémentaires** :
 - sur la **voirie** (pour améliorer la qualité et la sécurité des routes communales, voir notre publication précédente du 29 Novembre) ;
 - pour mettre en place le **projet de maraichage** (achat de terrain, installation d'un forage, de serres, etc.) ;
 - pour construire un **espace de vie social** et **maison des associations**, de préférence au Bas Pian en lien avec un CCAS communal actif ;
- Nous avons déjà chiffré les éléments de notre programme pour en confirmer la viabilité et valider nos **orientations budgétaires jusqu'en 2026**. Cette nouvelle politique de fonctionnement et d'investissement permettra une **meilleure utilisation des ressources financières** de la commune ainsi qu'un **cadre de vie plus agréable** pour tous.

Les relations avec les autres structures publiques

- Un participant à la réunion publique du 13 novembre a relevé que « *Les liens avec les communes voisines, qui existaient avant la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens, ont disparu. Il serait intéressant de les rétablir* » : La bonne gestion des affaires communales passe effectivement par de **bonnes relations avec les communes voisines** :
 - Organisation d'**événements conjoints**, notamment en remettant au goût du jour la journée des associations de l'ancienne CdC des Coteaux Macariens ou les jeux intervillages ;
 - Mise en place de **groupement de commande** pour obtenir des tarifs plus intéressants ;
 - **Mutualisation** des moyens (matériels notamment).

Nous sommes réellement dans un **esprit d'ouverture**, vers les habitants de Pian mais aussi vers les communes voisines.

- Il faudra aussi prévoir de **renforcer le rôle de la commune** auprès des collectivités intercommunales dont elle dépend :
 - **CdC Sud Gironde** : La CdC porte maintenant un grand nombre de compétences et la commune siège au conseil intercommunautaire. Il sera donc important de participer activement et faire valoir les besoins de la commune. Nous serons moteurs et porteurs de suggestions auprès de la CdC, en ralliant si nécessaire d'autres petites communes rurales du territoire ayant les mêmes besoins.
 - **Syndicats** : La commune est aussi membre de nombreux syndicats, notamment pour la gestion des réseaux et nous proposons de nommer les membres du conseil communal les plus qualifiés pour chaque compétence :
 - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (Siaepa) de la région de Caudrot pour **l'eau potable** (avec 9 autres communes) ;
 - Syndicat intercommunal d'Assainissement (SIA) de la région de Saint Macaire pour **l'assainissement collectif** (avec 4 autres communes) ;
 - SICTOM du Sud Gironde pour les **déchets** ;
 - Syndicat Départemental (SDEEG) pour la distribution publique **d'électricité et l'éclairage public** ;
 - Gironde Numérique (Syndicat Départemental) pour les **télécoms** et notamment la mise en place du **haut débit** ;
 - Le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS) pour les **services de transport** ou d'organisation dans le domaine des transports scolaires, collectifs ou individuels ;
 - Syndicat mixte d'**Accueil des Gens du Voyage** de la région de Langon.